

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Création du périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) Loire Chézine sur les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain

Par arrêté du Président du Département en date du 17 décembre 2024, est prescrite en mairies des communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain, pendant une durée de 33 jours consécutifs, **du 17 février 2025 à 9h00 au 21 mars 2025 à 16h30 inclus**, l'enquête publique relative au projet de création du PEAN Loire Chézine sur ces communes.

Monsieur Daniel DEVAUX, consultant indépendant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision du tribunal Administratif de Nantes n°E24000183/44, en date du 24 octobre 2024.

Pendant cette période, le dossier d'enquête sera consultable :

- Aux lieux et horaires indiqués ci-dessous en format papier :

<b>Mairie de Couëron</b> (Siège de l'enquête)	8 place Charles-de-Gaulle – BP 27 44220 Couëron	Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, Le samedi : de 9h00 à 12h00.
<b>Mairie d'Indre</b>	51, avenue de la Loire 44610 Indre	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi : de 13h30 à 17h30
<b>Mairie de Saint-Herblain</b>	2, rue de l'Hôtel-de-Ville - BP 50167 44802 Saint-Herblain cedex	Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Le samedi : de 9h00 à 12h00.

- Directement depuis la plateforme d'enquête publique, à l'adresse suivante : <https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-loirechezine>
- Par le biais du site internet du Département de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.fr/](http://www.loire-atlantique.fr/)
- Sur un poste informatique tenu à la libre disposition du public en mairies de Couëron, Indre et Saint-Herblain.

Pendant la durée de l'enquête, les **réclamations et observations du public** pourront être :

- Portées sur les registres d'enquête tenus à la disposition du public en mairies précitées,
- Adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Couëron, à l'attention de Monsieur Daniel DEVAUX, commissaire enquêteur, Création du PEAN Loire Chézine, 8 place Charles-de-Gaulle – BP 27 44220 Couëron.
- Adressées directement sur le registre numérique d'enquête mis en place à l'adresse suivante : <https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-loirechezine>
- Adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [creation-pean-loirechezine@mail.registre-numerique.fr](mailto:creation-pean-loirechezine@mail.registre-numerique.fr)

Les observations et propositions du public, formulées sur les registres papiers, par courriers papiers et électroniques seront versées et consultables sur le registre numérique à l'adresse mentionnée précédemment.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public qui pourra le rencontrer aux jours et heures suivants :

- En mairie de Couëron, le lundi 17 février 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h, et le vendredi 21 mars 2025 de 13h30 à 16h30 ;
- En mairie d'Indre, le mercredi 5 mars 2025, de 14h00 à 17h00 ;
- En mairie de Saint-Herblain, le mardi 25 février 2025 de 9h00 à 12h00 ;

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Département de Loire-Atlantique, Délégation Nantes, Service développement local, 26 Boulevard Victor Hugo CS 96308 44263 Nantes Cedex 2.

Dès leur réception, les **rapports et conclusions de la présente enquête publique**, seront publiés sur le site internet du Département ([www.loire-atlantique.fr/](http://www.loire-atlantique.fr/)), sur la plateforme d'enquête publique (<https://enquetepublique.loire-atlantique.fr/creation-pean-loirechezine>) et mis à la disposition du public à la Délégation Nantes - Service développement local – du Département de Loire-Atlantique, ainsi que dans les communes lieux d'enquête, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les **informations environnementales** figurent dans la note de présentation et la notice justificative du projet.

Toute **information concernant ce projet** pourra être demandée auprès du Département de Loire-Atlantique, Délégation Nantes, Service développement local, 26 Boulevard Victor Hugo CS 96308 44263 Nantes Cedex 2 Nantes (02 44 76 73 24).

La **décision de l'assemblée départementale susceptible d'intervenir** à l'issue de la procédure d'enquête publique est celle de la création (de l'adoption ou de la modification) du PEAN Loire Chézine sur les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain.

La présente publication est faite notamment en application des articles L.113-15 à L.113-20 et R.113-19 à R.113-23 du Code de l'urbanisme, et R.123-9 et R123-11 du Code de l'environnement.